



Bâtir le futur

RAPPORT ANNUEL 2014



LETTRE AUX ACTIONNAIRES	02
CONSEIL D'ADMINISTRATION	04
MANAGERS EXÉCUTIFS	06
AUTRES DIRIGEANTS	07
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	08
STRATÉGIE	09
LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION ET LE GROUPE MOURY CONSTRUCT	10
CHIFFRES-CLÉS ET PRINCIPAUX RATIOS	12
INFORMATIONS BOURSIÈRES	14
EFFECTIFS DU GROUPE	15
RAPPORT DE GESTION	16
1/ Rapport de gestion de Moury Construct SA	16
2/ Activités des filiales du Groupe	35
RAPPORT FINANCIER	48
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	49
ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	54
RAPPORT DU COMMISSAIRE	77
COMPTE STATUTAIRES	78
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	81

Chiffres-clés

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2014	2013	2012	Var 14-13	Var 14-12
Produits des Activités Ordinaires	92.201	79.607	79.696	15,8%	15,7%
Résultat opérationnel	4.950	3.223	2.319	53,6%	113,5%
Résultat financier	-1.081	96	-749	-1.226,0%	44,3%
Résultat après impôts des opérations en continuité	2.333	1.788	627	30,5%	272,1%
Résultat global de l'exercice - Part du groupe	2.333	1.788	627	30,5%	272,1%
Total de l'état consolidé de la situation financière	78.395	79.340	73.417	-1,2%	6,8%
Total des capitaux propres	42.984	42.236	41.082	1,8%	4,6%
Valeur ajoutée brute ¹	18.754	15.325	14.645	22,4%	28,1%
Marge brute d'autofinancement ²	5.984	2.977	1.787	101,0%	234,9%

1. La valeur ajoutée brute est définie comme la différence entre les produits des activités ordinaires et les achats.
2. Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'état consolidé des flux de trésorerie.

PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS	2014	2013	2012	Var 14-13	Var 14-12
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts ¹	5,4%	4,2%	1,5%	28,2%	261,8%
Marge nette sur ventes ²	5,4%	4,0%	2,9%	31,0%	85,1%
Ratio de liquidité au sens large ³	2,4	2,1	2,3	12,4%	3,6%

1. Ce ratio indique la rentabilité des fonds que l'actionnaire confie à l'entreprise sous forme de capital à risque (résultat global de l'exercice / capitaux propres).
2. Ce ratio indique la rentabilité d'exploitation après charges non décaissées. Ce ratio mesure donc la quote-part du résultat obtenue par l'entreprise après que toutes les charges d'exploitation aient été portées en compte. Il donne des indications sur l'efficacité relative de l'entreprise après déduction de toutes les charges d'exploitation (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires).
3. Ce ratio indique la couverture des fonds de tiers courants par les actifs courants (total des actifs courants / total des passifs courants).

PRINCIPALES DONNÉES PAR ACTION EN EUR	2014	2013	2012	Var 14-13	Var 14-12
Nombre d'actions souscrites (en unités)	396.426	396.426	396.426	0,0%	0,0%
Cours de bourse au 31 décembre	123,93	95,20	112,50	30,2%	10,2%
Cours de bourse moyen de l'exercice	110,99	104,15	114,70	6,6%	-3,2%
Dividende ordinaire net ¹	3,30	3,00	1,20	10,0%	175,0%
Dividende ordinaire brut ¹	4,40	4,00	1,60	10,0%	175,0%

1. Le dénominateur utilisé est le nombre d'actions souscrites (396 426) moins les actions propres en circulation (50) soit 396 376.



Légende photos :

1. Construction d'immeubles d'appartements à Ottignies – LD2 Architecture
2. Construction d'un hôpital «Valdor» à Liège – AAD Architecture Alain Dirix
3. Construction d'un immeuble à appartements à Waremme – LD2 Architecture



Savoir-faire, expérience et compétence sont les fondements de la réussite du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct est un Groupe familial d'une expérience de plus de 90 ans spécialisé dans le secteur de la construction à destination des marchés publics et privés.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de plus de 90 millions d'euros et près de 250 membres du personnel, le Groupe se situe parmi les leaders du secteur en Belgique.

Depuis quatre générations, le Groupe Moury Construct est actif dans les marchés de la construction résidentielle, non résidentielle et industrielle, ainsi que dans le segment de la rénovation.

Le Groupe Moury Construct intègre également certaines activités essentielles de l'art de construire au travers de ses filiales, succursales ou sociétés liées spécialisées dans le deuxième œuvre du bâtiment :

- ▶ Menuiseries générales, isolation thermique et acoustique
- ▶ Ferronnerie-menuiserie métallique et aluminium
- ▶ Développement de projets immobiliers

Hausse de la marge opérationnelle
à 5,4 %

Carnet de commandes solide à
€ 109 millions au 28 février 2015

Hausse du dividende de 10 % :
€ 4,4 brut par action



Chers actionnaires,

L'exercice 2014 a été marqué par une très bonne tenue de l'activité opérationnelle de l'ensemble des différentes filiales de notre groupe. Notre chiffre d'affaires est en augmentation de 16,3 %, ce qui est conforme aux objectifs fixés dans notre plan stratégique.

Notre groupe fête, cette année, son 95^{ème} anniversaire. Je profite de cet évènement pour réaffirmer nos axes futurs de développement. Tout d'abord, notre groupe développera ses activités de manière à dépasser la barre symbolique de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Pour y arriver, nous continuerons à développer des marchés sur lesquels nous ne sommes pas suffisamment présents, à savoir Bruxelles et le Grand-Duché du Luxembourg. De plus, nous continuerons à renforcer nos ressources humaines.

La motivation et la compétence de celles-ci restera d'une importance capitale pour notre groupe. La sécurité sur chantier de l'ensemble de nos collaborateurs restera également primordiale. Cette année est marquée par un niveau de sécurité jamais atteint, avec très peu d'accidents.

Au 31 décembre 2014, le résultat opérationnel s'élève à € 5,0 millions contre € 3,2 millions lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 53,6 % qui s'explique notamment par une bonne gestion opérationnelle des chantiers et une meilleure couverture des frais généraux.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 5,4 % au 31 décembre 2014 (contre 4,0 % au 31 décembre 2013) et est supérieur à la moyenne du secteur (3,0 % en 2013 - Source : Analyse financière Sector Septembre 2014).

Le résultat financier enregistre une perte de € 1,1 million au 31 décembre 2014 contre un bénéfice de € 96 milliers l'année précédente. Cette perte est due à la faiblesse des marchés impactant certains instruments financiers détenus en portefeuille au 31 décembre 2014. Toutefois, il est à noter qu'au 23 mars 2015, à portefeuille constant, le résultat financier présente un bénéfice de € 1,1 million.

Il en résulte un résultat de l'exercice de € 2,3 million au 31 décembre 2014 contre € 1,8 million



Construction de bureaux pour EVS Broadcast Equipment à Liège - Valentiny & Associés sprl



Construction d'un hôpital «Valdor» à Liège
– AAD Architecture Alain Dirix

au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 30% par rapport à l'exercice précédent.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la «Trésorerie et équivalent de trésorerie» et le portefeuille titres détenu auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 37,8 millions au 31 décembre 2014 (soit environ € 95,46 par action) à comparer avec € 38,6 millions au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires le paiement d'un dividende brut de € 4,4 par action soit un dividende net de € 3,3 (en hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent). Le rendement dividendaire brut par rapport au cours de clôture de l'action Moury Construct au 31 décembre 2014 (€ 123,93) s'élève à 3,6%.

En 2015, Moury Construct continuera à adapter ses structures à la dynamique de ses marchés, se positionnant ainsi au mieux pour assurer à la fois sa compétitivité et sa pérennité. Dans ce contexte et sauf dégradation de l'environnement le conseil d'administration de Moury Construct

est positif pour l'exercice 2015 et ce, notamment en fonction du carnet de commandes qui s'élève à € 109 millions au 28 février 2015.

Parmi les commandes récentes nous relevons notamment :

- ▶ en association momentanée: la réalisation d'un Partenariat Public-Privé à Verviers pour la conception, la construction et le financement d'un bâtiment scolaire et de deux centres PMS pour la Province de Liège, la construction du bâtiment Mithra à Grâce-Hollogne et la réalisation du gros-oeuvre fermé et des abords du Centre Hospitalier Chrétien et l'aménagement la maison de repos Tournesol à Liège,
- ▶ la construction à Gembloux d'un nouveau bâtiment de recherches Ecotron-Foodislife pour l'Université de Liège, la rénovation de deux écoles dans la région de Charleroi (Roselies et Farciennes) et la construction du bâtiment «basse énergie» CEFA/PSE/SSM à Tubize.

Je tiens à remercier au nom du Conseil d'administration, l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et actionnaires, qui ont contribué à notre développement avec enthousiasme.

Je les remercie plus particulièrement pour la confiance qu'ils nous ont témoignée par le passé et qu'ils continueront, je l'espère, à nous témoigner dans le futur.

GILLES-OLIVIER MOURY,

Administrateur délégué des Entreprises
Gilles Moury SA (groupe Moury Construct).

Conseil d'administration



SARI FINANCE SA ET
MOURY FINANCE SA
REPRÉSENTÉES PAR

Georges
MOURY

PRÉSIDENT-ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Georges Moury est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège depuis 1971. Il occupe le poste d'administrateur non exécutif au sein de la société coopérative du Cautionnement Collectif à Bruxelles, du Bureau SECO et de la Start up Invest SA du Groupe Meuse Invest. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de la société coopérative des Assurances Fédérales à Bruxelles.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct : Georges Moury est administrateur de la SA Les Entreprises G Moury, administrateur de la filiale SC Mosabois et Mourylux s.a. et administrateur de la SA SARI FINANCE qui est elle-même administrateur de la filiale Bemat SA et Président du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 29 août 1996. Georges Moury est également administrateur de la SA MOURY FINANCE, administrateur de la SA Moury Construct, depuis le 25 mai 2010.



Gilles-Olivier
MOURY

ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Gilles-Olivier Moury est diplômé en Sciences de Gestion de l'Université de Liège depuis 1998. Il est également titulaire d'un certificat universitaire 3^{ème} cycle en immobilier d'entreprises de l'École de Commerce Solvay et d'un certificat universitaire en Normes IAS/IFRS de l'UCL.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct : Gilles-Olivier Moury est administrateur délégué de la SA Les Entreprises G Moury et administrateur de Bemat SA et Mourylux SA. Il est administrateur de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 27 mai 1999. Il est actif dans la gestion journalière des sociétés du Groupe.



VF CONSULT SPRL
REPRÉSENTÉE PAR

Francy
LEMMENS

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

Francy Lemmens est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège. Il assure à titre principal la gestion de la SA Lemmens.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : La société VF Consult, représentée par Francy Lemmens est Président du Conseil d'administration de la SA Bemat. Elle est membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 28 mai 2013.



Construction d'un immeuble à appartements à Waremmé – LD2 Architecture



CONSIGES SA
REPRÉSENTÉE PAR
Michel
MIKOLAJCZAK

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Titulaire d'un master en droit UCL, master complémentaire en droit économique UCL et GMP Cedep Fontainebleau (F). Après avoir été chez Fortis Banque successivement responsable de Merger & Acquisitions, du siège de Liège et de la ligne Commercial Banking pour le sud-est de la Belgique, Michel MIKOLAJCZAK a rejoint le Comité de direction de BNP Paribas Fortis France en charge principalement des Crédits, de l'ALM et de la Compliance.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : La société Consiges, représentée par Michel Mikolajczak, est membre du Conseil d'administration du Groupe Moury Construct depuis le 29 mai 2012.



Jean-Pierre
BARBARIN

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Licencié en Sciences Mathématiques et en Sciences Actuarielles, Jean Pierre Barbarin a été Administrateur-Délégué du Groupe Les Assurances Fédérales et des Assurances Fédérales Real Estate.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : Jean Pierre Barbarin est membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit du Groupe Moury Construct depuis le 1^{er} juillet 2011.



S2M PRODUCTIONS SPRL
REPRÉSENTÉE PAR
Maurice
SEMER

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Ingénieur industriel, Monsieur Semer a été Directeur général de Technifutur pendant 12 ans. Actuellement, il est Administrateur de CMI et du GRE à Liège.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : La société S2M Productions, représentée par Maurice Semer, est membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} mai 2014.



Rénovation et construction d'une extension de l'Hôtel de ville de Montigny-le-Tilleul - Bureau Bouwtechniek



Marc
LIBEAU

Directeur technique et Administrateur - Les Entreprises G Moury SA (depuis 1973 et jusqu'au 31 décembre 2014).

Marc Libeau est ingénieur industriel en construction.



Didier
BALÉRIAUX

Directeur général et Administrateur - Bemat SA (depuis 1985).

Didier Balériaux est ingénieur industriel en construction.



Patrick
COUDIJSER

Directeur technique (depuis 2013) et Administrateur (depuis 2014) - Les Entreprises G Moury SA.

Patrick Coudijzer est ingénieur civil en construction.



Jean-Pierre
ALVAREZ

**Directeur technique - Bemat SA
(depuis 2013).**

Jean-Pierre Alvarez est ingénieur industriel en construction.



Sonia
LASCHET

**Directrice financière du Groupe Moury
Construct (depuis 2012).**

Sonia Laschet est réviseur d'entreprises et diplômée des Hautes Études Commerciales de Liège en tant qu'Ingénieur de gestion.



Jean-Marie
BACKES

**Directeur administratif et des
ressources humaines - Groupe Moury
Construct
(depuis 2000).**

Jean-Marie Backes est titulaire d'un graduat en comptabilité.



André
MARTIN

**Directeur technique - Bemat SA
(depuis 1982).**

André Martin est ingénieur industriel en construction.



Bernard
BUKENS

**Directeur technique adjoint –
Les Entreprises G Moury SA (depuis
2007).**

Bernard Bukens est architecte.

Faits marquants de l'exercice



RÉSULTAT
OPÉRATIONNEL
EN HAUSSE
DE 54%

Construction de bureaux pour EVS Broadcast
Equipment à Liège – Valenty & Associés sprl

CARNET DE
COMMANDES DE
109 MILLIONS

au 28 février 2015

RATIO DE MARGE
NETTE SUR VENTES
DE 5,4%

contre 4,0% pour l'exercice précédent.

2014

RÉSULTAT NET
DE L'EXERCICE EN
HAUSSE DE 30% PAR
RAPPORT À CELUI DE
L'ANNÉE PRÉCÉDENTE,

qui passe de € 1,8 million au 31 décembre
2013 à € 2,3 millions au 31 décembre 2014.

HAUSSE DU
DIVIDENDE DE 10%

par rapport à l'exercice précédent, soit
€ 4,4000 brut par action contre € 4,0000
l'exercice précédent.



Construction de bureaux pour EVS Broadcast Equipment à Liège – Valentiny & Associés sprl

Le Groupe Moury Construct présente un ensemble intégré d'entreprises industrielles toutes centrées sur le métier de la construction de bâtiments, structuré de manière claire et transparente.

Le Groupe fonde son développement sur les axes stratégiques suivants :

Poursuite de la croissance externe par la mise en place d'alliances et/ou rachats sélectifs de sociétés spécialisées dans le secteur de la construction dont la politique de gestion est compatible avec celle du Groupe. Cette politique vise également des entreprises présentes sur des marchés géographiquement situés au-delà du rayon d'efficacité optimum de ses entreprises. Le Groupe est en outre intéressé par des entreprises du secteur de parachèvements et/ou de techniques spéciales.

Poursuite de la croissance interne par le respect rigoureux des principes de gestion qui ont assuré jusqu'à présent un développement régulier et contrôlé de ses activités. Ces principes de base ont toujours consisté à valoriser :

- ▶ la dimension humaine qui se traduit par des relations directes des responsables avec le client et dans les relations sociales à l'intérieur du Groupe ;
- ▶ le maintien d'une tradition familiale la distinguant de ses principaux concurrents ;

- ▶ la proximité des centres de décision ;
- ▶ la rapidité de la prise de décision ;
- ▶ un minimum de frais fixes de structure ;
- ▶ une excellente productivité de l'ensemble du personnel grâce à une politique d'intéressement aux résultats ;
- ▶ le recours aux meilleurs sous-traitants du secteur ;
- ▶ un contrôle précis de l'exécution des travaux ;
- ▶ une politique d'investissements réguliers.

Cette politique managériale est mise en œuvre par une équipe de gestionnaires, de responsables de chantiers et de cadres disposant d'une excellente expertise dans leur branche.

L'autonomie de gestion dont disposent les personnes compétentes permet une importante responsabilisation à tous les échelons du Groupe ainsi qu'un contrôle précis et permanent des différents sous-traitants. Le taux de rotation du personnel qui résulte de cette politique est extrêmement faible.

Le marché de la construction et le Groupe Moury Construct



Construction de bureaux pour la SWDE à Marche

L'évolution du Groupe Moury Construct est étroitement liée à celle du marché belge de la construction. Celui-ci est caractérisé par une forte concurrence et des différences considérables dans l'évolution de la conjoncture entre les marchés géographiques et entre les différents segments de marché.

LES ACTIVITÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Le Groupe Moury Construct se développe principalement à travers les différents segments suivants :

- ▶ **La rénovation** comprend l'entretien, la réparation et la modernisation des bâtiments existants, qu'ils soient résidentiels ou non. Sur le plan national, il s'agit d'un segment important du marché de la construction et celui qui est aussi le moins exposé aux fluctuations de la conjoncture.
- ▶ **La construction résidentielle** englobe la construction de nouvelles habitations. C'est par ordre d'importance le second segment de marché de la construction en Belgique.
- ▶ **La construction non résidentielle** couvre à la fois la construction de bureaux, bâtiments industriels et espaces commerciaux pour le secteur privé et la construction d'immeubles à l'initiative des pouvoirs publics, comme des hôpitaux et des écoles.
- ▶ **La construction industrielle** est moins stable que la rénovation car davantage tributaire de facteurs d'environnement écono-

mique : son évolution dépend de la conjoncture, plus précisément de la confiance des consommateurs et des taux hypothécaires.

- ▶ **La construction privée non résidentielle** est en grande partie déterminée par le climat économique général. La construction publique non résidentielle, par contre, dépend étroitement de la politique d'investissement et de dépenses suivie par les pouvoirs publics.

LES CLIENTS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Les clients du Groupe Moury Construct peuvent être classés en deux catégories : les clients publics et les clients privés.

Les clients publics englobent tout organisme travaillant au nom de l'État ou toute autre personne de droit public. Les clients publics comprennent également les institutions universitaires entièrement ou partiellement subventionnées par l'État ainsi que les personnes morales dans lesquelles les pouvoirs publics détiennent un intérêt prépondérant et dont le Roi arrête la liste.

Les clients privés représentent tous ceux qui ne rentrent pas dans le champ d'application détaillé ci-dessus.



Légende photo :
Construction d'un immeuble à appartements
à Waremmé - LD2 Architecture

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'EUR)	2014	2013	2012	2011	Var 14-13	Var 14-12	Var 14-11
Produits des Activités Ordinaires	92.201	79.607	79.696	74.828	15,8%	15,7%	23,2%
Chiffre d'affaires	91.494	78.646	79.182	73.954	16,3%	15,5%	23,7%
Résultat opérationnel	4.950	3.223	2.319	5.150	53,6%	113,5%	-3,9%
Résultat financier	-1.081	96	-749	-2.346	-1.226,0%	44,3%	-53,9%
Résultat avant impôts	3.868	3.317	1.568	2.803	16,6%	146,7%	38,0%
Impôts sur le résultat	1.535	1.529	941	1.697	0,4%	63,1%	-9,5%
Résultat après impôts des opérations en continuité	2.333	1.788	627	1.106	30,5%	272,1%	110,9%
Résultat net des opérations en discontinuité	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Résultat global de l'exercice - Part du groupe	2.333	1.788	627	1.106	30,5%	272,1%	110,9%
Valeur ajoutée brute ¹	18.754	15.325	14.645	17.968	22,4%	28,1%	4,4%
Marge brute d'autofinancement ²	5.984	2.977	1.787	3.610	101,0%	234,9%	65,8%

1. La valeur ajoutée brute est définie comme la différence entre les produits des activités ordinaires et les achats.

2. Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'état consolidé des flux de trésorerie.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers d'EUR)	2014	2013 ³	2012	2011	Var 14-13	Var 14-12	Var 14-11
Total des actifs non courants	16.135	16.463	17.728	18.180	-5,2%	-9,0%	-11,2%
Total des actifs courants	62.260	62.877	55.689	57.565	-0,1%	11,8%	8,2%
Total de l'actif	78.395	79.340	73.417	75.746	-1,2%	6,8%	3,5%
Total des capitaux propres	42.984	42.236	41.082	42.675	1,8%	4,6%	0,7%
Total des passifs non courants	9.287	7.709	7.726	8.732	20,5%	20,2%	6,4%
Total des passifs courants	26.125	29.395	24.609	24.338	-11,1%	6,2%	7,3%
Total du passif	78.395	79.340	73.417	75.746	-1,2%	6,8%	3,5%

3. Une reclassification a été opérée entre les actifs non courants et les actifs courants sur l'exercice comparatif 2013. Pour plus d'informations, nous nous référons à la note 15 du rapport financier.

PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS

(en milliers d'EUR)	2014	2013	2012	var. 14-13	var. 14-12
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts ¹	5,4%	4,2%	1,5%	28,2%	261,8%
Marge nette sur ventes ²	5,4%	4,0%	2,9%	31,0%	85,1%
Ratio liquidité au sens large ³	2,4	2,1	2,3	12,4	3,6

1. Ce ratio indique la rentabilité des fonds que l'actionnaire confie à l'entreprise sous forme de capital à risque (résultat global de l'exercice / capitaux propres).

2. Ce ratio indique la rentabilité d'exploitation après charges non décaissées. Ce ratio mesure donc la quote-part du résultat obtenue par l'entreprise après que toutes les charges d'exploitation aient été portées en compte. Il donne des indications sur l'efficacité relative de l'entreprise après déduction de toutes les charges d'exploitation (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires).

3. Ce ratio indique la couverture des fonds de tiers courants par les actifs courants (total des actifs courants / total des passifs courants).

PRINCIPALES DONNÉES PAR ACTION

(en EUR)	2014	2013	2012	2011	var 14-13	Var 14-12	Var 14-11
Nombre d'actions souscrites (en unités)	396.426	396.426	396.426	396.426	0,0%	0,0%	0,0%
Cours de bourse le 31 décembre	123,93	95,20	112,50	113,50	30,2%	10,2%	9,2%
Cours de bourse moyen	110,99	104,15	114,70	113,43	6,6%	-3,2%	-2,2%
Dividende ordinaire net ¹	3,30	3,00	1,20	4,20	10,0%	175,0%	-21,4%
Dividende ordinaire brut ¹	4,40	4,00	1,60	5,60	10,0%	175,0%	-21,4%
Marge brute d'autofinancement	15,09	7,51	4,51	9,11	100,9%	476,9%	65,7%
Résultat global de l'exercice	5,90	4,50	1,60	2,79	31,1%	268,8%	111,5%
Résultat opérationnel	12,49	8,13	5,85	12,99	53,6%	113,5%	-3,9%
Capitaux propres du Groupe	108,43	106,54	103,63	107,65	1,8%	4,6%	0,7%

1. Le dénominateur utilisé est le nombre d'actions souscrites (396 426) moins les actions propres en circulation (50) soit 396 376.



MOUR
LISTED
NYSE
EURONEXT

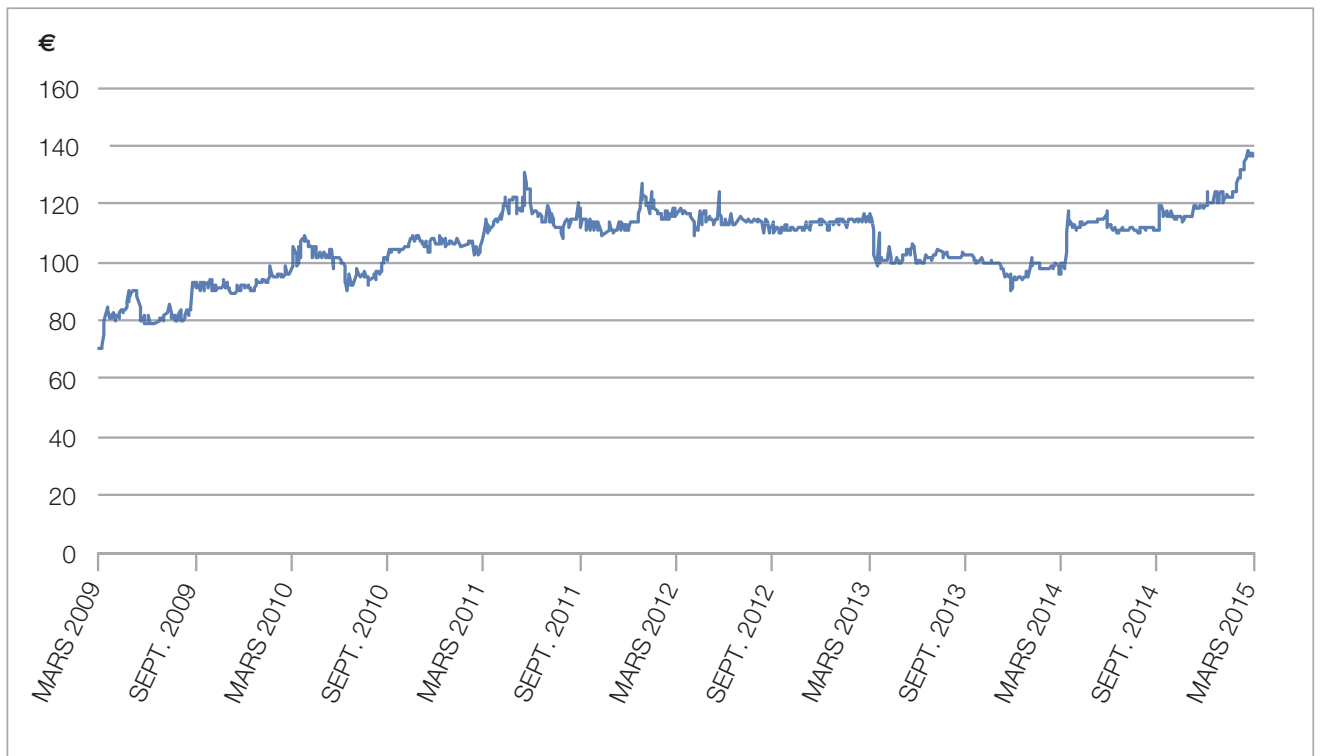
ISIN : BE0003602134
Marché : Euronext Brussels

Type : Actions - Action ordinaire - double fixing
Compartiment : C (Small caps)



Construction d'un immeuble d'appartements à Tilff – Atelier d'architecture de Lavaux

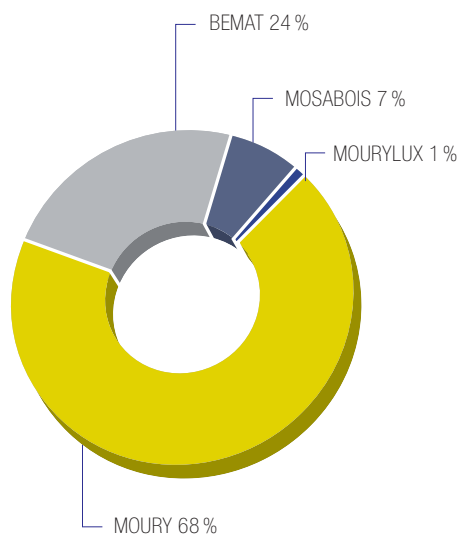
COURS DE L'ACTION MOURY CONSTRUCT



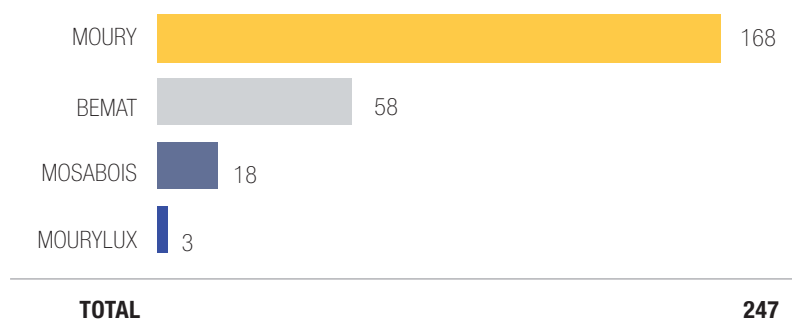
Au 31 décembre 2014, le Groupe Moury Construct comptait 247 collaborateurs.

ANNÉE	CADRES	EMPLOYÉS	OUVRIERS	TOTAL
2014	8	61	178	247

RÉPARTITION (EN %) DE L'EFFECTIF TOTAL ENTRE LES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS DU GROUPE



La répartition des effectifs entre les différentes sociétés du Groupe peut être résumée comme suit :



La politique de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté et efficace.

La motivation et la compétence de tous nos collaborateurs sont d'une importance capitale pour l'avenir de notre Groupe.

Dans un but de continuité et de progression, le Groupe offre des formations, tant internes qu'externes à ses collaborateurs. Nous procédons chaque année à l'évaluation de tous nos collaborateurs.



INTRODUCTION

RAPPORT DE GESTION



Légende photos :

1. Construction d'un hôpital «Valdor» à Liège
– AAD Architecture Alain Dirix
2. Construction d'immeubles d'appartements
à Ottignies – LD2 Architecture



Déclaration de gouvernement d'entreprise

01

ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après "Code 2009") et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be):

- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction et du management exécutif
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- ▶ Politique de rémunération
- ▶ Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.

02

DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

ÉVALUATION PAR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble.

RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe, le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE NOMINATION

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.



Légende photos :

1. Construction d'immeubles d'appartements à Ottignies – LD2 Architecture
2. Réaménagement des ateliers communaux d'Ixelles – Assar srl
3. Construction d'un immeuble d'appartements à Tilff - Atelier d'architecture de Lavaux
4. Construction de bureaux pour la SWDE à Marche



03

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le

Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable au sein du Groupe repose sur les éléments suivants :

- ▶ Respect des règles et principes comptables;
- ▶ Communication des informations financières du Groupe;
- ▶ Procédure budgétaire (au moins semestrielle);
- ▶ Reporting régulier (au moins trimestriel);

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RISQUES OPÉRATIONNELS

CONSTRUCTION

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat.

Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit :

- ▶ Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier. La société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité ;
- ▶ Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage : afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct a recouru aux services de bureaux d'études et de stabilité externes ;
- ▶ Risque de délai : afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi

permanent et approfondi de la part du personnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage ;

- ▶ Risque de qualité : les sociétés du Groupe possèdent la certification ISO. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée ; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants ;
- ▶ Garantie décennale : cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance ;
- ▶ Risque humain : le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.

De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.

Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

LA CONJONCTURE

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes.

Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.

ENCADREMENT ET MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite

ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

RISQUES JURIDIQUES

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges significatifs, il est fait appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction. Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

RISQUES DE MARCHÉ

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

D'un point de vue opérationnel, le Groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.


Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins fortement dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics.

En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un "credit check" du futur client est réalisé. De plus, dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement dédié. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.





Construction de bureaux pour EVS Broadcast Equipment à Liège – Valentiny & Associés sprl

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.

Notons aussi le niveau très confortable du ratio de liquidité au sens large et l'absence de dettes financières au 31 décembre 2014.

La liquidité au sens large du Groupe est largement supérieure à 1. Les actifs circulants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations

à court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

RISQUE DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

RISQUE LIÉ AUX MARCHÉS FINANCIERS

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composant le portefeuille titres du Groupe (actions, obligations d'état et corporate bond). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- ▶ limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10% de la totalité de

sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes ;

- ▶ multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2% de la trésorerie du Groupe ;
- ▶ limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dollars et dont la liquidité est importante.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

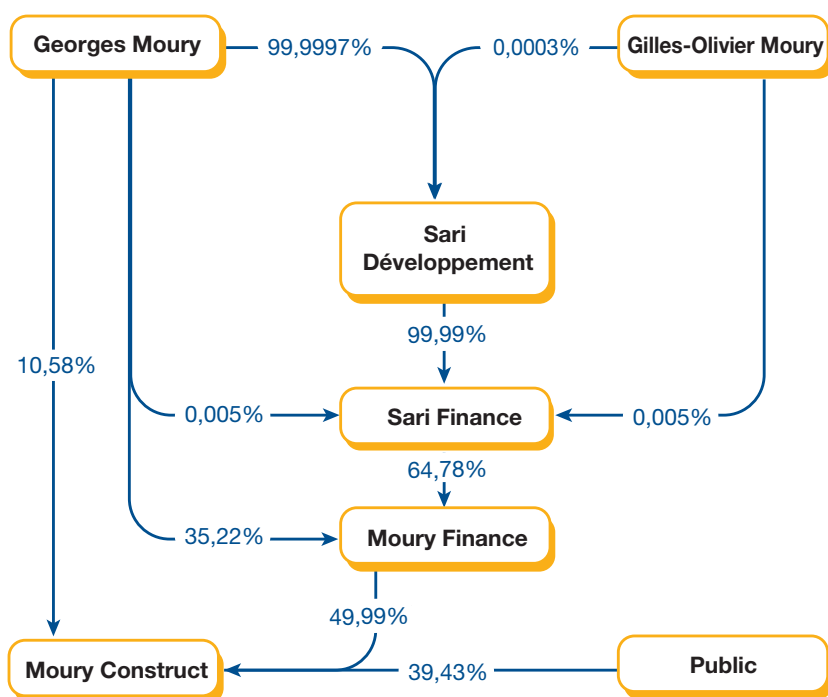
De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le Groupe peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le Groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

04

INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 28 avril 2015, date de publication du présent rapport annuel, la structure de l'actionnariat et l'organigramme de contrôle du Groupe Moury Construct se présente de la manière suivante :



4.2. ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 50 actions pour un total de € 3.499,50 au 31 décembre 2014. Il n'y a eu aucun mouvement lors de l'exercice 2014.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2014, il a été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct SA et des filiales sur lesquelles Moury Construct

SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans à dater du 18 août 2014, à l'acquisition et l'aliénation, en bourse, à concurrence d'un nombre maximum de vingt pour cent (20%) du nombre d'actions émises, soit septante-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq (79.285) actions. L'acquisition et l'aliénation ne pourront se faire à un prix inférieur à un euro ni à un prix supérieur de vingt pour cent à la moyenne des dix derniers cours de bourse. Fixation des conditions et modalités de ce

rachat conformément à l'article 620 du Code des Sociétés.

4.3. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14 NOVEMBRE 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de Moury Construct SA, tels que visés dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- ▶ Le capital social s'élève à € 23.745 milliers et est représenté par 396.426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.
- ▶ Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- ▶ Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- ▶ Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- ▶ Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.
- ▶ À la connaissance de Moury Construct SA, il n'y a pas d'accord formel entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.
- ▶ Les règles applicables à la nomination et





Construction de bureaux pour EVS Broadcast Equipment à Liège – Valentiny & Associés sprl

au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable en particulier le Code des sociétés ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écartent pas des dispositions légales précitées.

- ▶ Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire 27 mai 2014, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, peut procéder pendant une période de 5 ans prenant le cours le 18 août 2014, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions. Au 31 décembre 2014, Moury Construct SA détient 50 actions.
- ▶ Il n'y pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- ▶ Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.

05

DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA est composé comme suit au cours de l'exercice 2014 :

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice
Sari Finance SA représentée par Mr Georges Moury	Président – Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Moury Finance SA représentée par Mr Georges Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
VF Consult SPRL représentée par Mr Francy Lemmens	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
Mr Jean-Pierre Barbarin	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
S2M Productions SPRL représentée par Monsieur Maurice Semer	Administrateur non exécutif	Indépendant	À partir du 27 mai 2014
Mr Edgard Hollange	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Jusqu'au 27 mai 2014
Mr Jean-Paul Feldbusch	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Jusqu'au 27 mai 2014
Mr Michel Mersch	Administrateur non exécutif	Indépendant	Jusqu'au 27 mai 2014

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement de sept administrateurs.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires, le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.



RÔLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure de l'état de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la Société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

COMPÉTENCES

Le Conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Sari Finance SA – représentée par Mr Georges Moury, Président	3/3
Moury Finance SA – représentée par Mr Georges Moury	3/3
Mr Gilles-Olivier Moury	3/3
VF Consult SPRL – représentée par Mr Francy Lemmens	3/3
Consiges SA – représentée par Mr Michel Mikolajczak	3/3
Mr Jean-Pierre Barbarin	3/3
S2M Productions sprl – représentée par Mr Maurice Semer (début de mandat le 27 mai 2014)	1/3

MODE DE PRISE DES DECISIONS

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration,

FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faitier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni formellement trois fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu régulièrement afin d'examiner les projets particulièrement importants.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et les responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Le Conseil d'administration prête une attention particulière à la composition de chacun de ces Comités. Il veille à ce que les membres de chaque Comité disposent des connaissances et qualités spécifiques nécessaires pour son fonctionnement optimal.

5.2. COMITÉ D'AUDIT**COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT**

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean Pierre Barbarin, Président, Monsieur Francy Lemmens représentant de la SPRL VF Consult et S2M Productions sprl représentée par Monsieur Maurice Semer.

Le Comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 526 bis du Code des sociétés, au moins un membre du Comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant.

Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la complémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le Comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du Groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

RÔLE

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes :

- ▶ Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- ▶ Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- ▶ Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le

suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés ;

- ▶ Suivi de l'audit interne;
- ▶ Examen et suivi de l'indépendance du commissaire et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Société.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions

pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2014 :

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Pierre Barbarin - Président	2/2
VF Consult SPRL – Représentée par Mr Francy Lemmens	2/2
Mr Michel Mersch (fin de mandat le 27 mai 2014)	1/2
S2M Productions sprl – représentée par Mr Maurice Semer (début de mandat le 27 mai 2014)	1/2

5.3. COMITÉ DE NOMINATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. A ce jour, les membres sont : Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, Sari Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury et S2M Productions sprl représentée par Monsieur Maurice Semer.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Consiges, représentée par Monsieur Michel Mikolajczak.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.



RÔLE

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination.

Le Comité de nomination s'assure, de manière générale, que le processus de nomination et de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante. Le Comité de nomination s'est formellement réuni une fois au cours de l'année 2014.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Consiges SA – représentée par Mr Michel Mikolajczak	1/1
Sari Finance SA – représentée par Mr Georges Moury	1/1
Mr Michel Mersch (fin de mandat le 27 mai 2014)	1/1
S2M Productions sprl représentée par Mr Maurice Semer (début de mandat le 27 mai 2014)	0/1

5.4. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION**COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION**

Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutif du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants, qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

A ce jour, les trois membres sont Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, VF Consult sprl représentée par Monsieur Francly Lemmens et S2M Productions sprl représentée par Monsieur Maurice Semer.

La présidence du Comité de rémunération est assurée par un administrateur non exécutif, VF Consult, représentée par Monsieur Francly Lemmens.

La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION**RÔLE**

Sans préjudice des missions légales du conseil d'administration, le comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes :

- ▶ Formuler des propositions au conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;
- ▶ Formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options

sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil l'administration aux actionnaires ;

- ▶ Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise ;
- ▶ Commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

FONCTIONNEMENT

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa, du Code des Sociétés, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa.

Le Comité de rémunération s'est réuni formellement une fois au cours de l'année 2014.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Michel Mersch (fin de mandat le 27 mai 2014)	1/1
VF Consult SPRL – Représentée par Francly Lemmens	1/1
Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak	1/1
S2M Productions sprl représentée par Mr Maurice Semer (début de mandat le 27 mai 2014)	0/1



Construction d'une résidence services à Hotton
- Atema scprl

06

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs

prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisation et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles. Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs

et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS EXÉCUTIFS, DES MANAGERS EXÉCUTIFS, ET DES AUTRES DIRIGEANTS

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2014 au Président du Conseil d'Administration, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	Président du Conseil d'Administration	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	124	593	290
Rémunération variable	1	16	28
Plan de pension	0	38	7
Autres composantes de la rémunération	0	80	33

Les "Managers exécutifs" sont les administrateurs des sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le Code des sociétés.

Les "Autres dirigeants" ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du régime organisé par l'article 524bis du Code des sociétés, la direction générale des filiales et du Groupe.

La rémunération variable concerne, en 2014, les jetons de présence au conseil d'administration, les primes à l'innovation et les primes "CCT 90". Les règles d'octroi des primes "CCT 90" sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux en matière de présence sur le lieu du travail, de fréquence des accidents et d'amélioration de la rentabilité.

Le plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe ainsi que des avantages en nature octroyés tels que l'octroi de chèques repas, la mise à disposition d'une voiture de société et d'un GSM, etc.

6.3. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intéressement à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en des jetons de présence :

- ▶ de € 500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit ;

- ▶ de € 1.000 pour le Président du Comité d'audit.

Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
VF Consult SPRL – représentée par Mr Francy Lemmens	1.500	1.000	2.500
Mr Edgard Hollange	-	-	-
Mr Jean-Paul Feldbusch	-	-	-
Mr Michel Mersch	1.000	500	1.500
Consiges SA – représentée par Mr Michel Mikolajczak	1.500	-	1.500
Mr Jean-Pierre Barbarin	1.500	2.000	3.500
S2M Productions sprl – représentée par Mr Maurice Semer (début de mandat le 27 mai 2014)	500	500	1000

Le Groupe n'envisage pas modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

6.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ET LES OPTIONS SUR ACTIONS

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. INFORMATIONS SUR LES INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

6.6. INFORMATIONS SUR LES DROITS DE RECOUVREMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

Commentaires sur les chiffres-clés consolidés du Groupe Moury Construct

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants :

En milliers d'euros	2014	2013	Variation 14-13
Chiffre d'affaires	91.494	78.646	16,3 %
Résultat opérationnel	4.950	3.223	53,6 %
Résultat financier	-1.081	96	-1.226,0 %
Résultat des participations mises en équivalence	-2	-2	0,0 %
Résultat avant impôt des opérations en continuité	3.868	3.317	16,3 %
Impôts sur le résultat	1.535	1.529	0,4 %
Résultat net de l'exercice	2.333	1.788	30,5 %
Autres éléments du résultat global	0	0	0,0 %
Résultat global de l'exercice	2.333	1.788	30,5 %
→ Part du groupe	2.333	1.788	30,5 %
→ Intérêts minoritaires	0	0	0,0 %

Le chiffre d'affaires s'élève à € 91.494 milliers au 31 décembre 2014. L'augmentation de 16,3 % par rapport à l'année 2013 est conforme aux objectifs de croissance fixés dans la stratégie du groupe.

Le résultat opérationnel s'élève à € 4.950 milliers au 31 décembre 2014 contre € 3.223 milliers lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 53,6 % qui s'explique notamment par une bonne gestion opérationnelle des chantiers et une meilleure couverture des frais généraux.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 5,4 % au 31 décembre 2014 (contre 4,0 % au 31 décembre 2013) et est supérieur à la moyenne du secteur (3,0 % en 2013 - Source: Analyse financière Sector Septembre 2014).

Le résultat financier enregistre une perte de € 1.081 milliers au 31 décembre 2014 contre un bénéfice de € 96 milliers l'année précédente. Cette perte est due à la faiblesse des marchés impactant certains instruments financiers détenus en portefeuille au 31 décembre 2014. Toutefois, il est à noter qu'au 23 mars 2015, à portefeuille constant, le résultat financier présente un bénéfice de € 1.119 milliers.

Il en résulte un résultat de l'exercice de € 2.333 milliers au 31 décembre 2014 contre € 1.788 milliers au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 30,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les chantiers se déroulent conformément aux prévisions et toutes les filiales ont contribué positivement au résultat d'exploitation.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la « Trésorerie et équivalent de trésorerie » et le portefeuille titres détenu auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 37.844 milliers au 31 décembre 2014 (soit environ € 95,46 par action) à comparer avec € 38.633 milliers au 31 décembre 2013.

Il est à noter qu'un litige avec l'Administration Fiscale concernant un vice de forme dans la remise des documents pour l'exonération fiscale des tax shelters d'un montant de € 254 milliers avait été pris en charge et payé à titre conservatoire en 2013. Ce dossier a fait l'objet d'un jugement en octobre 2014 qui a donné gain de cause définitivement à la société Moury. Par conséquent, cette décision judiciaire a influencé favorablement notre résultat à due concurrence au 31 décembre 2014.

CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2014		2013		Var 14-13
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	0	0,0 %	1	0,0 %	NS
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	66.446	72,6 %	46.942	59,7 %	41,5 %
S.A. BEMAT	23.569	25,8 %	29.653	37,7 %	-20,5 %
S.C. MOSABOIS	1.361	1,5 %	1.939	2,5 %	-29,8 %
S.A. MOURYLUX	118	0,1 %	111	0,1 %	6,3 %
TOTAL	91.494	100,0 %	78.646	100,0 %	16,3 %

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RÉSULTAT GLOBAL DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2014	2013
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	-1.158	-188
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	2.209	784
S.A. BEMAT	1.126	1.067
S.C. MOSABOIS	150	90
S.A. MOURYLUX	8	38
S.A. LIEGE PROMOTION	-2	-2
TOTAL	2.333	1.788

La contribution négative du holding faitier au résultat global du Groupe consiste en son résultat financier et ses charges opérationnelles. L'importante contribution négative au résultat consolidé provient de la diminution de la valeur du portefeuille financier au 31 décembre 2014 suite

à la faiblesse des marchés impactant certains instruments financiers au 31 décembre 2014. Le chiffre d'affaires de la SA Les Entreprises G Moury est en augmentation en 2014 par rapport à 2013 (+41,5 %) en raison des conditions climatiques plus favorables et d'une volonté de

croissance. La contribution de la filiale au résultat global a presque triplé grâce à l'amélioration des marges sur plusieurs chantiers et à une meilleure couverture des frais généraux.

Le chiffre d'affaires de la SA Bemat est en diminution par rapport à l'exercice précédent mais la contribution de la SA Bemat au résultat global est stable par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de Mosabois a augmenté en 2014 par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, une importante part était relative à des chantiers pour la SA Les Entreprises G Moury ou pour des sociétés momentanées liées au groupe. Ceci explique pourquoi sa contribution dans le chiffre d'affaire du groupe a diminué.

Commentaires sur les chiffres-clés statutaires de la SA Moury Construct

Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants :

En milliers d'euro	2014	2013	Var. 14-13
Ventes et prestations	495	269	84,0 %
Résultat d'exploitation	87	-118	-173,7 %
Résultat financier	851	634	34,2 %
Résultat exceptionnel	0	0	0,0 %
Résultat avant impôts	938	517	81,4 %
Résultat après impôts	933	517	80,5 %
Capitaux propres	36.070	36.885	-2,2 %
Total bilan	38.384	39.041	-1,7 %

En tant que holding faitier du Groupe Moury Construct, le compte de résultats de la Société est principalement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe (€ 480 milliers au 31 décembre 2014), de rémunérations d'administrateurs et de personnel (€ 346 milliers au 31 décembre 2014), de frais de fonctionnement divers (€ 62 milliers au 31 décembre 2014), des résultats des placements de trésorerie et des frais financiers (perte de € 877 milliers au 31 décembre 2014) et des dividendes décrétés et payés par les différentes filiales en 2014 (€ 1.728 milliers au 31 décembre 2014).

Modification du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2014.



Construction d'un immeuble d'appartements
à Tilff – Atelier d'architecture de Lavaux

Situation de conflit d'intérêts

Aucune opération ou décision visée par l'article 524 du Code des sociétés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

Indépendance et compétence du Comité d'audit

Monsieur Barbarin est président du Comité d'audit de Moury Construct depuis le 1er juillet 2011.

Le conseil justifie de la compétence de Monsieur Barbarin en matière de comptabilité et d'audit par sa longue expérience professionnelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Aucune circonstance spécifique susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'est connue à ce jour. Toutefois, nous nous référons au point 3.2 du rapport de gestion qui détaille les risques auxquels le groupe doit faire face.



Légende photos :

1. Construction d'immeubles d'appartements à Ottignies – LD2 Architecture
2. Réaménagement des ateliers communaux d'Ixelles – Assar scri
3. Construction d'une résidence services à Hotton – Atema scprl



Activité en matière de recherche et développement

Sans objet.

Indications relatives à l'existence de succursales

La filiale Les Entreprises G Moury SA, suite à la fusion par absorption avec effet au 1^{er} janvier 2010, a intégré deux succursales nommées "Mosafer" et "Beerts" qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mosafer SC et Beerts Bouwwerken SA.



Construction d'une résidence services à Hotton
- Atema soprl

Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point 3.2. ci-dessus.

Propositions à l'Assemblée générale

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 26 mai 2015 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014. Le dividende brut par action de € 4,4000 (soit un dividende net par action de € 3,3000 sur base d'un précompte mobilier de 25%) sera payable à partir du 17 juin 2015.

Le rendement dividendaire brut par rapport au cours de clôture de l'action Moury Construct au cours de l'exercice 2014 (€ 123,93) s'élève à 3,6%.

Evénements postérieurs à la date de clôture

Le Conseil n'a pas eu connaissance à ce jour d'événements qui seraient survenus après le 31 décembre 2014 et qui pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière arrêtée au 31 décembre 2014.

Construction de bureaux pour EVS Broadcast Equipment à Liège – Valentiny & Associés sprl

Prévisions 2015

Pour l'exercice 2015, le Conseil d'administration de Moury Construct est positif et ce, notamment en fonction du carnet de commandes qui s'élève à € 109 millions au 28 février 2015.

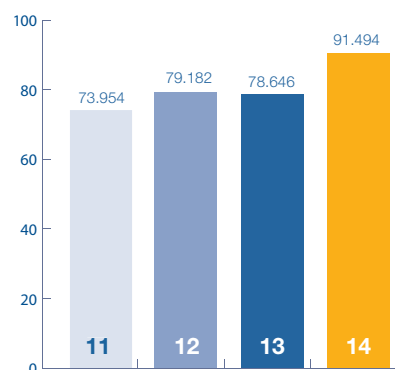
Parmi les commandes récentes nous relevons notamment:

- ▶ en association momentanée la réalisation d'un partenariat Public-Privé à Verviers pour la conception, la construction et le finan-

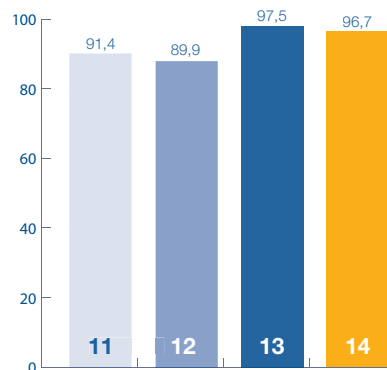
cement d'un bâtiment scolaire et de deux centres PMS pour la Province de Liège, la construction et le financement d'un bâtiment scolaire et de deux centres PMS pour la Province de Liège, la construction du bâtiment Mithra à Grâce-Hollogne et la réalisation du gros-oeuvre fermé et des abords du Centre Hospitalier Chrétien et l'aménagement la maison de repos Tournesol à Liège,

- ▶ la construction d'un nouveau bâtiment de recherches Ecotron-Foodislife pour l'université de Liège, la rénovation de deux écoles dans la région de Charleroi (Roselies et Farciennes) et la construction du bâtiment «basse énergie» CEFA/PSE/SSM à Tubize.

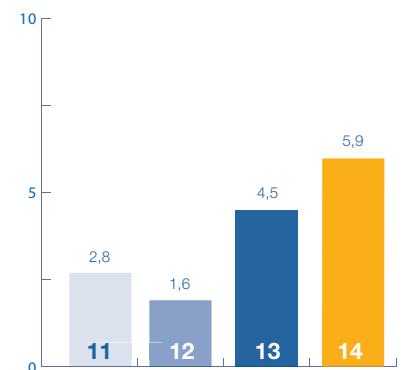
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE¹ CONSOLIDÉE PAR ACTION (EN EUROS)

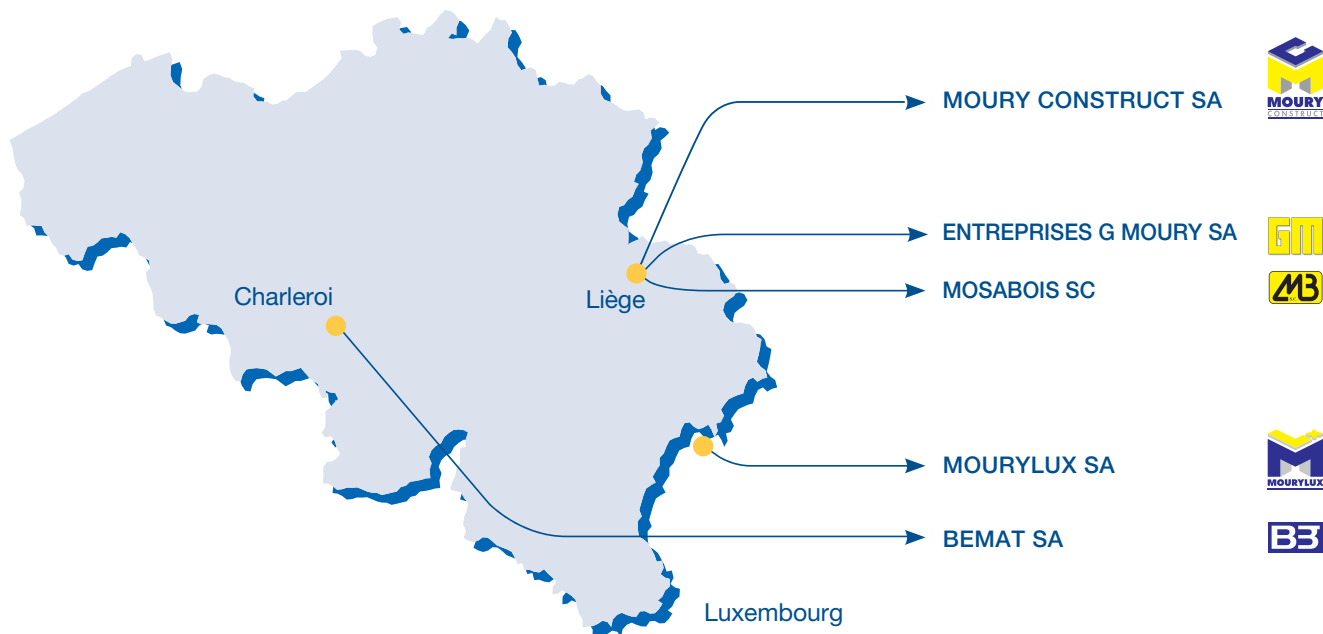


ÉVOLUTION DU RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)



1. Calculé comme la somme de "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et du portefeuille titres classé en "Autres actifs financiers courants".

Situation géographique



Groupe Moury Construct

Contracting

LES ENTREPRISES G MOURY SA

99,99 % contrôle

99,99 % intérêt

SUCCURSALE BEERTS

(succursale des Entreprises G MOURY SA)

BEMAT SA

99,99 % contrôle

99,99 % intérêt

MOURLUX SA

99,90 % contrôle

99,90 % intérêt

Parachèvement

MOSABOIS SC

99,99 % contrôle

99,99 % intérêt

SUCCURSALE MOSAFER

(succursale des Entreprises G MOURY SA)

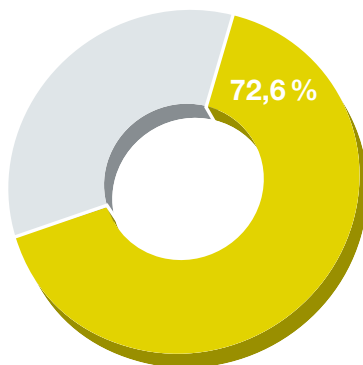


La SA les Entreprises G Moury SA est une entreprise générale de travaux publics et privés basée à Liège et principalement active dans le sud du pays. Elle est détentrice de la plus haute agréation en matière de travaux publics bâtiments, classe 8D, délivrée le 21 décembre 2012 lui permettant de soumissionner pour des marchés publics d'un montant illimité. De plus, elle détient les agréations classe 6D24 (rénovation), 5E (génie civil), 5G (terrassement), 3D7 (feronnerie) et 1D20 (menuiserie métallique).



Les Entreprises G Moury SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



LES ENTREPRISES G MOURY SA	72,6 %
Bemat SA	25,8 %
Mosabois SC	1,5 %
Mourylux SA	0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Depuis 1920, année de sa création, la société s'est construite une excellente réputation dans son secteur et a accumulé des références prestigieuses. Parmi celles-ci, on note ces dernières années, en société momentanée, la construction de la Patinoire Olympique à Liège, la rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie et du Théâtre de l'Emulation, la rénovation du Val d'or à Liège ainsi que la construction des bureaux de la SA EVS au Sart-Tilman.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 67.851 milliers au 31 décembre 2014 contre € 54.347 milliers au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 24,8%. Cette augmentation s'explique notamment par des conditions climatiques plus favorables au cours de l'exercice 2014.

Le coût des ventes et prestations s'établit à € 66.693 milliers au 31 décembre 2014 contre € 53.657 milliers au 31 décembre 2013, soit en augmentation de 24,3%.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à € 1.158 milliers au 31 décembre 2014, en augmentation de 67,6% par rapport à l'exercice précédent. Le ratio de marge nette s'établit à 1,7% en 2014 contre 1,3% en 2013.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'EUR	2014	2013	Var 14-13
Ventes et prestations	67.851	54.347	24,8%
Coûts des ventes et prestations	66.693	53.657	24,3%
Résultat d'exploitation	1.158	691	67,6%
Résultat financier	143	104	37,5%
Résultat exceptionnel	55	97	-43,3%
Résultat net avant impôts	1.356	892	52,0%
Résultat net après impôts	1.087	268	305,6%
Capitaux propres	5.209	5.142	1,3%
Total du bilan	39.553	39.605	-0,1%



Légende photos :

1&2 Construction d'un hôpital «Valdor» à Liège
- AAD Architecture Alain Dirix

Il est toutefois à noter qu'en vertu de nos règles d'évaluation le résultat des chantiers est enregistré à la réception provisoire. Il en résulte un résultat latent supplémentaire de 6,9 millions qui sera reconnu en fonction des réceptions provisoires lors des exercices suivants.

Le résultat financier affiche un bénéfice de € 143 milliers au 31 décembre 2014 et est principalement composé d'intérêts bancaires, d'intérêts de retard, d'escomptes accordés ainsi que de frais bancaires.

Le bénéfice de l'exercice avant impôt s'établit à € 1.356 milliers au 31 décembre 2014.

L'impôt sur le résultat s'élève à € 273 milliers en 2014 et comprend un produit fiscal de € 255 milliers. En effet, un litige avec l'Administration Fiscale concernant un vice de forme dans la remise des documents pour l'exonération fiscale des tax shelters d'un montant de € 255 milliers avait été pris en charge et payé à titre conservatoire en 2013. Ce dossier a fait l'objet d'un jugement en octobre 2014 qui a donné gain de cause définitivement à la société Moury. Par conséquent, cette décision judiciaire a influencé favorablement notre résultat à due concurrence au 31 décembre 2014.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 1.087 milliers au 31 décembre 2014 contre € 268 milliers au 31 décembre 2013.

Le carnet de commande au 28 février 2015 est de l'ordre de 81,9 millions d'euros contre 84,5 millions à la même date l'année précédente.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- ▶ Construction de 2 immeubles à appartements à Ottignies
- ▶ Rénovation de 119 logements sociaux à Liège pour la Maison Liégeoise
- ▶ Extension et reconditionnement de la Maison repos et de soins à Stavelot
- ▶ Rénovation de 120 maisons à Seraing
- ▶ Rénovation de 136 logements sociaux à Liège pour la Maison Liégeoise
- ▶ Construction et promotion de 30 logements

et 3 commerces sur le site de Marexhe-Gare à Herstal

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- ▶ Construction d'un centre fermé pour jeunes à Saint-Hubert
- ▶ Transformation de l'ancien abattoir d'Eupen en centre culturel
- ▶ Construction du Centre Design à Liège
- ▶ Construction de l'école fondamentale de Lauzelle à Louvain-La-Neuve
- ▶ Rénovation d'un bâtiment d'Elia à Bruxelles
- ▶ Construction d'un nouveau bâtiment de recherches Ecotron-Foodislife pour l'Université de Liège
- ▶ Construction d'une école en ossature bois au standard passif à Fexhe-Le-Haut-Clocher
- ▶ Travaux d'extension et de transformation de la Clinique André Renard.



Construction de bureaux pour EVS Broadcast Equipment à Liège – Valentiny & Associés sprl

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ Construction de l'Hôtel de Ville à Herstal avec la SA Galère
- ▶ Rénovation du Mamac pour y abriter le Centre International d'Art et de Culture avec la SA Wust
- ▶ Construction du campus Verviers de la Haute Ecole de la Province de Liège avec la SA Wust
- ▶ Construction d'une piscine sur le site Jonfosse à Liège avec la SA BPC
- ▶ Construction du gros-œuvre clos couvert du bâtiment Mithra à Grâce-Hollogne avec la SA Wust
- ▶ Transformation des ateliers 'Bascoup' à Chappelles Lez Herlaimont, pour Infrabel avec la SA Bemat
- ▶ Réalisation d'un partenariat Public-Privé à Verviers pour la conception, la construction et le financement d'un bâtiment scolaire, de deux centres PMS et de deux centres de promotion de la santé pour la Province de Liège avec la SA Wust
- ▶ Réalisation du gros-œuvre fermé et des

abords du Centre Hospitalier Chrétien et l'aménagement la maison de repos Tournesol à Liège avec CIT Blaton et la SA Wust

- ▶ Rénovation et extension du complexe immobilier Boverie à Seraing pour la fondation Solidaris avec la SA Duchêne
- ▶ Construction d'un entrepôt, d'ateliers et d'un immeuble de bureaux pour la société Lemmens SA avec la SA Eloy.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2014 SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- ▶ Construction de 22 résidences services et d'un bâtiment communautaire à Hotton.

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- ▶ Construction du bâtiment de la protection civile à Crisnée
- ▶ Construction d'un hôtel de Police à Chênée

- ▶ Rénovation des ateliers communaux d'Ixelles
- ▶ Reconstruction du Club House du Royal Golf Club du Sart-Tilman
- ▶ Construction d'un centre de services pour Wallonia Space Logistics au Sart-Tilman
- ▶ Construction d'un bâtiment pour la SWDE à Marche-en-Famenne.

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ Construction des nouveaux bureaux du siège de la SA EVS Broadcast Equipment au Sart-Tilman ainsi que réalisation des parachèvements avec la SA Galère
- ▶ Réhabilitation et restauration de 4 immeubles rue Souverain-Pont avec la SA Wust.



Réaménagement des ateliers communaux d'Ixelles
- Assar scrl

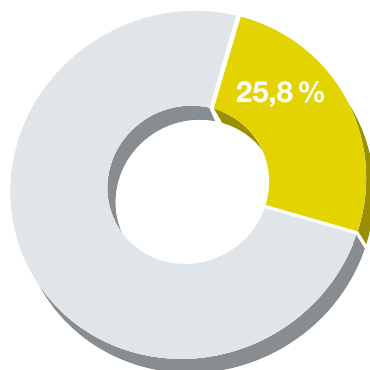


La SA Bétons et Matériaux (en abrégé Bemat) est une entreprise générale de travaux publics et privés, agrégation classe 7D délivrée le 16 septembre 2013, dont le siège social est établi à Gilly.



Bemat SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



BEMAT SA

Les Entreprises G Moury SA	72,6 %
Mosabois SC	1,5 %
Mourylux SA	0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Bemat SA affiche de nombreuses références récentes en matière de travaux de bureaux ou industriels privés et publics telles que la construction d'un immeuble de bureaux pour les AG Insurance et du bâtiment "Biotech II" Aérople à Gosselies et la construction d'un site de production pour SPEOS à Fleurus.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Nos ventes et prestations s'établissent à un montant € 24.377 milliers au 31 décembre 2014 contre € 31.236 milliers au 31 décembre 2013, soit en baisse de 22,0 %

Le résultat net avant impôt s'établit à € 1.387 milliers au 31 décembre 2014 contre € 1.552 milliers au 31 décembre 2013 soit une baisse de 10,6 %.

Le bénéfice net après impôt passe de € 994 milliers en 2013 à € 897 milliers en 2014 soit une baisse de 9,8 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 1.351 milliers au 31 décembre 2014 contre € 1.498 milliers au 31 décembre 2013 soit en baisse de 9,8 %. Notons toutefois que, suivant nos règles d'évaluation, les résultats des chantiers sont enregistrés à la date de réception provisoire. Il en résulte un résultat supplémentaire de 1,1 million d'euros qui sera reconnu en fonction des réceptions provisoires lors des exercices suivants.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'EUR	2014	2013	Var 14-13
Ventes et prestations	24.377	31.236	-22,0 %
Résultat d'exploitation	1.351	1.498	-9,8 %
Résultat financier	20	40	-50,0 %
Résultat exceptionnel	17	14	21,4 %
Résultat avant impôts	1.387	1.552	-10,6 %
Résultat après impôts	897	994	-9,8 %
Capitaux propres	1.380	1.797	-23,2 %
Total du bilan	11.418	14.302	-20,2 %



Légende photos :

1. Construction du bâtiment « Agoria »
Aéropole à Charleroi – Igrétec
2. Construction de bureaux pour
EVS Broadcast Equipment à Liège
– Valentiny & Associés sprl
3. Construction d'un bâtiment relais
« Artémis » et de bureaux à Charleroi
– Igrétec
4. Construction d'un centre de distribution
urbain Phenix 6 à Charleroi
– Réservoir A - architectes

Notre ratio de marge nette (ratio «résultat d'exploitation/ventes et prestations») passe de 4,8% en 2013 à 5,5% en 2014. Il est nettement supérieur à celui de l'ensemble du secteur qui s'élevait en 2013 à 3,0% (source : analyse financière sector septembre 2014)

Le résultat financier s'élève à € 20 milliers au 31 décembre 2014 contre € 40 milliers au 31 décembre 2013. La diminution du résultat financier s'explique par la baisse constante des taux d'intérêts financiers.

Le résultat exceptionnel s'élève à € 17 milliers au 31 décembre 2014 contre € 14 milliers au 31 décembre 2013. Ce résultat résulte de plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles dont notamment la vente d'une grue GMR Liebherr.

Le carnet de commandes au 28 février 2015 s'élève à € 30.777 milliers.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- ▶ Travaux de rénovation du centre Héraclès – ancienne caserne Trésignies – à Charleroi
- ▶ Construction d'un bâtiment CEFA à Tubize

BÂTIMENTS UTILITAIRES

- ▶ Démolition et rénovation de l'école de Roselies
- ▶ Transformation de l'école Waloupi à Farciennes
- ▶ Construction d'atelier pour l'ICDI à Pont de Loup
- ▶ Extension de la maison de repos Raoul Hicquet à Montignies-sur-Sambre

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE

- ▶ Construction d'un immeuble ' SOLEOS' pour le compte de l'IGRETEC à Charleroi, avec les SA Galère, Koekelberg et Lixon
- ▶ Construction de 51 logements à Mont-Sur-Marchienne, avec la SA Hullbridge
- ▶ Transformation des ateliers ' Bascoup' à Chapelles Lez Herlaimont, pour Infrabel avec la SA Gilles Moury
- ▶ Aménagement du centre de transfert des ordures à Havré, avec la SA Wanty



Légende photos :

1. Construction d'un bâtiment relais « Artémis » et de bureaux à Charleroi – Igretec
2. Construction de bureaux pour EVS Broadcast Equipment à Liège – Valentiny & Associés sprl
3. Construction d'un centre de distribution urbain Phenix 6 à Charleroi – Réservoir A - architectes



LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2014 SONT :

- ▶ Construction d'un ensemble multifonctionnel de logements, commerces et bureaux 'Bultia' à Nalinnes
- ▶ Construction d'une multimodale – centre de distribution 'Phenix' à Charleroi
- ▶ Construction d'un hall Relais à Sambreville.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- ▶ Extension de l'Hôtel de Ville de Montigny-Le-Tilleul
- ▶ Construction de bureaux et d'un bâtiment relais "SERNA" à Jumet.

CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELS

- ▶ Extension et transformation de la maison de repos 'Doux Repos' à Manage.

BÂTIMENTS UTILITAIRES

- ▶ Construction d'un hôtel de Police pour la zone de police Brunau à Fleurus
- ▶ Construction d'un complexe sportif à Thieu

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE

- ▶ Avec la SA Galère, la SA Koekelberg et la SA Lixon, la rénovation et la construction d'un immeuble de bureaux à Charleroi (2^{ème} Phase)
- ▶ Avec la SA Hullbridge, la construction de 51 maisons à Marchiennes-au-Pont.



Rénovation du centre Héraclès situé dans l'ancienne caserne de Trésignies – Igretec

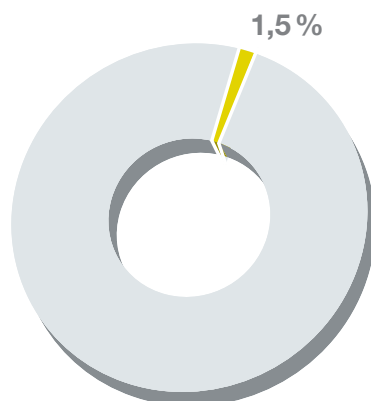


La SC Menuiserie Mosane (en abrégé Mosaboïs) est une entreprise de menuiserie qui détient les agréments D5 de classe 5 et D4 de classe 1, délivrés le 31 juillet 2013. Le siège social est établi à Bressoux.



MOSABOÏS SC

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



MOSABOÏS

Les Entreprises G Moury SA
Bemat SA
Mourylux SA

1,5 %

72,6 %
25,8 %
0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SC Mosaboïs a pour activité principale la fabrication et la pose de menuiseries en bois pour bâtiments et l'isolation thermique et acoustique. Elle travaille principalement pour le Groupe Moury Construct.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

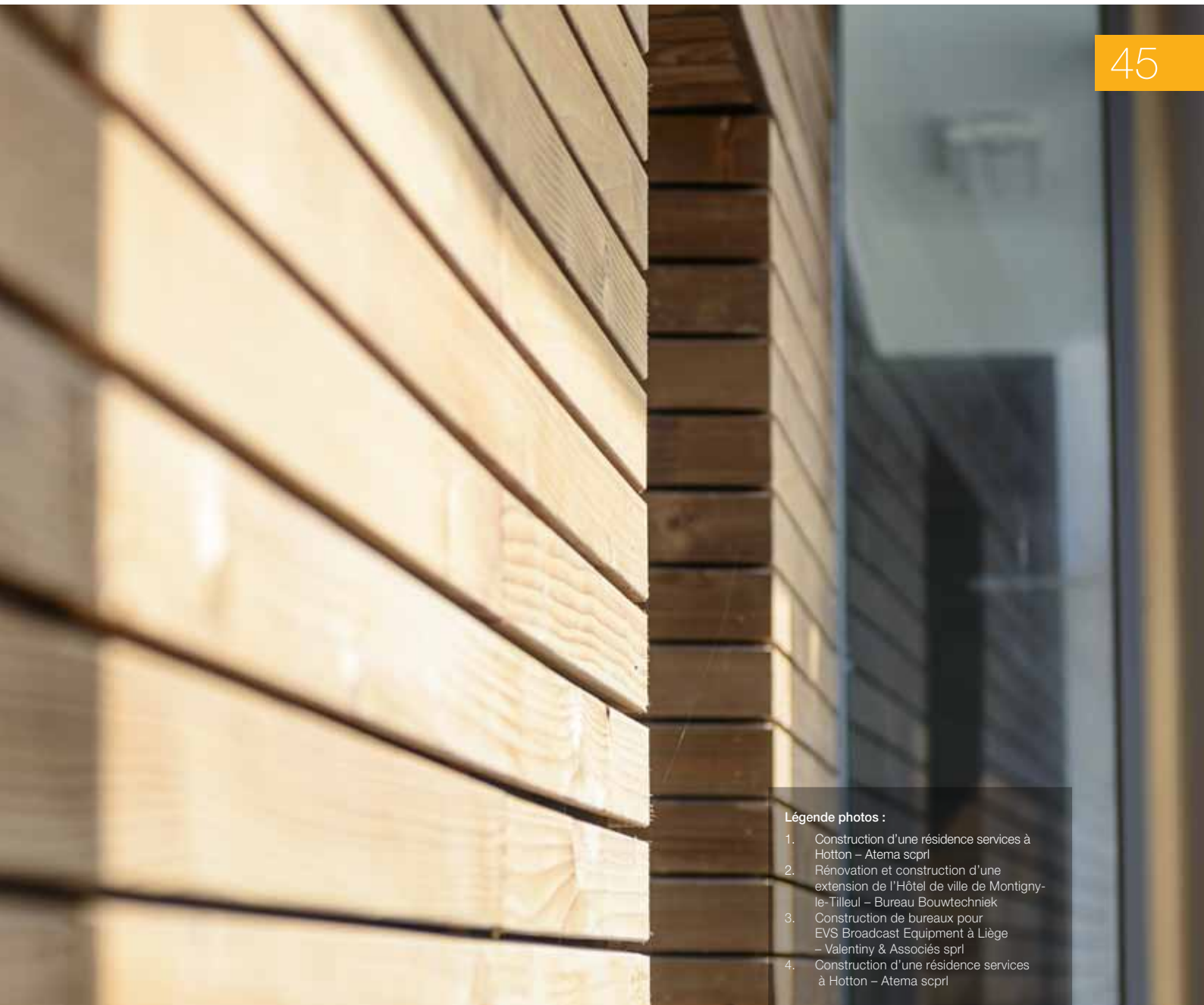
Le bénéfice de l'exercice est stable et s'élève à € 142 milliers.

Le chiffre d'affaires en hausse de 18,2% par rapport à l'exercice précédent s'élève à € 2.533 milliers au 31 décembre 2014 contre € 2.143 milliers l'année précédente. Le résultat d'exploitation s'établit à € 214 milliers contre € 122 milliers l'exercice précédent, ce qui correspond à une augmentation de 75,4% par rapport à l'exercice précédent.

Le carnet de commandes au 28 février 2015 est de l'ordre de € 1.156 milliers contre € 938 milliers l'année dernière à pareille époque.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'EUR	2014	2013	Var 14-13
Ventes et prestations	2.548	2.138	19,2%
Résultat d'exploitation	214	122	75,4%
Résultat financier	1	0	0,0%
Résultat exceptionnel	0	0	0,0%
Résultat avant impôts	215	122	76,2%
Résultat après impôts	142	81	75,3%
Capitaux propres	357	355	0,6%
Total du bilan	1.371	919	49,2%



Légende photos :

1. Construction d'une résidence services à Hotton – Atema scrl
2. Rénovation et construction d'une extension de l'Hôtel de ville de Montigny-le-Tilleul – Bureau Bouwtechniek
3. Construction de bureaux pour EVS Broadcast Equipment à Liège – Valentiny & Associés sprl
4. Construction d'une résidence services à Hotton – Atema scrl

LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

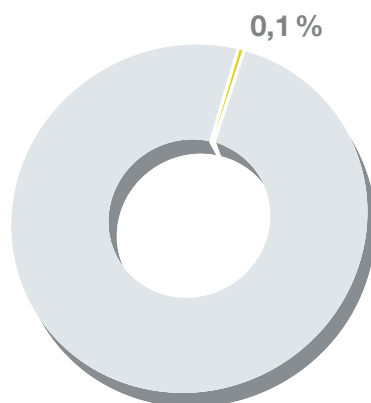
- ▶ Mobilier d'EVS Broadcast Equipment
- ▶ Menuiserie intérieure de la maison de repos et de soins de Stavelot
- ▶ Menuiserie intérieure de l'Hôtel de Ville à Herstal

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2014 SONT :

- ▶ Menuiserie intérieure et parachèvement du Valdor à Liège
- ▶ Menuiserie intérieure dans un immeuble à appartements à Ottignies
- ▶ Parachèvement extérieur de 22 résidences services et d'un bâtiment communautaire à Hotton
- ▶ Menuiserie intérieure dans un immeuble à appartements de Waremmes.



QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



MOURYLUX

Les Entreprises G Moury SA

Bemat SA

Mosabois SC

0,1 %

72,6 %

25,8 %

1,5 %



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Entreprise générale de travaux publics et privés, la SA Mourylux est reprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Moury Construct depuis l'exercice 1998. Elle présente notamment comme référence la transformation et l'agrandissement des thermes à Mondorf-les-Bains ainsi que la réalisation d'une brasserie pour compte de la Brasserie Inbev à Diekirch.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

La SA Mourylux fournit des prestations de conseils et d'assistance divers aux filiales du Groupe ainsi qu'à d'autres sociétés.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES LUXEMBOURGEOISES)

En milliers d'EUR	2014	2013	Var 14-13
Ventes et prestations	230	234	-1,7%
Résultat d'exploitation	23	51	-54,9%
Résultat financier	-4	1	-500,0%
Résultat exceptionnel	0	0	0,0%
Résultat avant impôts	9	51	-82,4%
Résultat après impôts	7	38	-81,6%
Capitaux propres	303	327	-7,3%
Total bilan	333	371	-10,2%



Légende photos :

1. Construction de bureaux pour la SWDE à Marche
2. Construction d'un hôpital «Valdor» à Liège – AAD Architecture Alain Dirix
3. Construction d'un immeuble d'appartements à Tilff – Atelier d'architecture de Lavaux
4. Construction d'immeubles d'appartements à Ottignies – LD2 Architecture